



Bulletin communal

Janvier 2022

**Idées et projets du
« Groupe Nature »
Rejoignez-le !**

**Le marché de Faimés
de retour
à partir du 1er avril**

**« Grand Nettoyage
de Printemps »
le samedi 07 mai**

Administration communale

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

le mercredi de 14 h à 16 h
(sauf congés scolaires)

le samedi de 10 h à 12 h sur rendez-vous
(sauf congés scolaires)

Contact :

tél. : 019/33 98 50 - fax : 019/33 97 76
commune@faimes.be

C.P.A.S.

Permanences sociales :

le lundi de 10 h à 12 h (sauf le 1er lundi du mois)

le jeudi de 8 h 30 à 11 h

le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Contact :

tél. : 019/33 97 70 - fax : 019/67 79 95
cpas@faimes.be

Pour contacter nos services

Population Nancy Bure - 019/33 97 77

Etat civil Alain Heer - 019/33 98 68

population@faimes.be

Urbanisme Nicolas Hubin - 019/33 98 56

urbanisme@faimes.be

Travaux Ludovic Rase - 019/33 98 69

travaux@faimes.be

Cimetières Alexandre Melin - 019/33 98 55

cimetieres@faimes.be

Voirie René Lallemand - 0491/374 529

voirie@faimes.be

Communication Nathalie Jacob - 019/33 98 63

communication@faimes.be

Direction générale

Véronique Jacques - 019/33 98 52

veronique.jacques@faimes.be

Finances Catherine Destexhe - 019/33 98 57

mardi & jeudi

finances@faimes.be

Comptabilité & RH Fatima Laaouej - 019/33 98 53

facturation@faimes.be

Ecole communale Michèle Leroy - 019/32 54 45

(Celles) - 019/56 73 72 (Les Waleffes)

ecole@faimes.be

Accueil extrascolaire Angélique Seiller - 019/33 98 54

extrascolaire@faimes.be

Agence locale pour l'Emploi

Régine Dussart - 0484/625 617

ale.emploi@gmail.com

Numéros utiles

Président

François Thonon

0478/428 007

Directrice générale

Laurence Leroy

019/33 97 71

Administration

Régine Bronckart

019/33 93 07

Titres-services & RH

Mmes Ripet, Charlier & Henry

019/33 97 78

Service social

Sylvie Stasse

019/33 97 73

Claire Douin

019/33 93 03

Virginie Delrée

019/33 93 02

Ateliers « Cré-Actif »

019/33 97 70

Mobi-Service

0496/855 010

Service de repassage

« Sans un pli »

019/58 82 99

Magasin de seconde main

« Fais-moi revivre »

0471/649 260



Editeur responsable : Etienne Cartuyvels

Mot du Bourgmestre



2021 est terminée, mais elle n'a malheureusement pas définitivement emporté avec elle le coronavirus...

L'année dernière fut en effet encore particulière, et ce à bien des égards : dans les écoles, dans le monde du travail, du sport, de la culture et du divertissement en général.

La crise que nous traversons a tout autant bouleversé et contrarié les festivités de notre Commune et les voyages. Nous avons dû supporter cette situation plus qu'inconfortable et notre liberté en a subi les dégâts. Il est parfois difficile de voir le bout du tunnel et l'on se demande quand tout cela sera enfin fini. Courage à vous tous !

Heureusement, de **belles actions** se poursuivent également, comme le glanage aux carottes qui s'est déroulé début janvier à Faimés.

Merci au propriétaire pour son élan de **générosité** qui a permis de reconnecter le consommateur au producteur. Notons que cet événement a aussi favorisé les **échanges** entre différentes générations et entre des personnes venues de toutes les régions de Belgique.

Mes remerciements vont de même au Groupe d'Action Locale (GAL) « **Jesuishesbignon.be** » qui a coordonné cette magnifique action.

Pour terminer, je vous adresse, en mon nom et au nom de tous les membres du Collège, du Conseil communal, du Conseil C.P.A.S. et du personnel, mes **meilleurs vœux** pour l'année nouvelle.

Et, comme je l'ai déjà souvent dit, j'espère pouvoir vous revoir rapidement lors de différentes manifestations pour **échanger** et passer un agréable moment **tous ensemble**.

Bien à vous,

Etienne Cartuyvels, votre Bourgmestre



Le marché de Faimés de retour !

Prochains rendez-vous :

- Le vendredi 1er avril 2022
- Le vendredi 03 juin 2022
- Le vendredi 05 août 2022

de 16 h à 20 h

Place Joseph Wauters à CELLES



Souper du Bourgmestre 2022



Le samedi 26 mars 2022 à 18 h

A la salle La Forge

Rue Albert Warnotte, 26

4317 CELLES

Venez nombreux !

Les bénéfices sont au profit des comités.

Quoi de neuf dans votre Commune ?



En ce début d'année et après l'élaboration du budget 2022 en décembre dernier, nous vous proposons un petit rapport sur votre Commune. Il reprend diverses données sur la situation de Faimies, les projets réalisés en 2021 et ceux inscrits pour 2022.

Population et état civil

- En décembre 2021, la population faimoise compte 4.023 habitants, répartis en 1.587 ménages. Parmi eux, 24 nationalités sont représentées.
- Vu les restrictions liées à la crise sanitaire, les jubi-lés n'ont pas pu être fêtés. L'Echevine de la Famille, Marie-Léonie Colpin, a cependant rendu visite aux jubilaires et leur a offert un montage floral ainsi que la traditionnelle « farde cadeau ». Notons que 2 noces de Platine, 4 noces de Diamant et 11 noces d'Or ont été mises à l'honneur en 2021.

Environnement et énergie

- Faimies a décidé de soutenir ses citoyen(ne)s dans leur volonté de faire des économies d'énergie avec une prime communale s'élevant à 50 % de la prime de la Région wallonne allouée dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique du logement.
- Il a également été choisi de renouveler l'ensemble du parc d'éclairage public avec l'aide de RESA : les 1.020 points d'éclairage public ont été remplacés par l'éclairage LED.
- En mars 2021, un véhicule électrique, financé en partie par la Région wallonne, est entré au service de voirie.
- Deux bornes de rechargement électrique pour véhi-cules seront prochainement installées au Cortil et près de l'aire de jeux à Viemme (subvention de la Région wallonne).

Culture et sport

- En janvier 2021, 3 engins de fitness de rue ont été installés au Cortil et 3 autres placés à Aineffe, à proximité des sentiers pédestres.
- La construction d'un hall sportif (en synergie avec la Commune de Villers-le Bouillet) est à l'étude. Il serait implanté au Cortil. Le projet offrirait des lo-caux adaptés aux clubs sportifs faimois.

Administration

- L'ancienne salle des mariages est actuellement en cours d'aménagement. Elle hébergera bientôt les services de travaux et urbanisme.
- Les travaux portant sur la réalisation de la 2ème phase de transformation de l'administration (police et C.P.A.S.) débuteront courant 2022.

Travaux

- Le nombre d'élèves à l'école fondamentale ne cesse de croître. Afin d'accueillir davantage d'écoliers, des extensions sont prévues à l'école de Les Waleffes. Elles incluront un réfectoire et 2 classes. Les travaux réalisés dans le logement situé à l'étage de l'école ont pris fin en octobre dernier. Ce logement destiné à accueillir des per-sonnes en difficulté est désormais occupé.
- Le chantier entrepris à l'oratoire d'Aineffe en mai 2021 (interrompu à cause de la crise sani-taire et aussi suite à des découvertes archéolo-giques) reprendra début 2022.
- En 2021, des travaux d'entretien des voiries ont été effectués rue Barbe d'Or (remplacement de filets d'eau et création d'un trottoir), rue de Termogne (placement d'un égouttage, remplace-ment des éléments linéaires et pose d'un revête-ment hydrocarboné), rue Albert 1er (reprofilage des bordures filets d'eau et traitement de la couche de roulement) et rue Bois du Grand Bon Dieu (création d'un chemin de remembrement en béton).
- Au programme 2022, il est prévu de réaliser des trottoirs rue de Liège ; d'améliorer le revêtement hydrocarboné des rues de la Croix de Mer, du Marais et d'une partie de celle d'Aineffe et de remplacer les joints en élastomère de voiries en dalles de béton (rues A. Jamoulle, du Fays et de Seraing-le-Château).

Développement rural

- Malgré un nouvel arrêté obligeant à revoir le montant de la subvention dans le cadre du finan-cement des opérations de développement rural, le 1er projet qui consiste en l'aménagement de la place à Les Waleffes reste à l'étude.
- Un « Groupe Nature » dont le but est de bonifier la qualité du réseau écologique de la Commune a vu le jour en novembre dernier. Ses actions per-mettront d'améliorer la place offerte à la nature.

Cellule PlanU Zonale

En 2021, le Conseil de la Zone de Secours Hesbaye a décidé de créer une cellule unique PlanU au profit de ses 13 communes membres. Les moyens humains et matériels de l'ensemble de ces communes sont ainsi mutualisés en cas de situation de crise.

Cette unité est composée de 3 agents civils qui assu-rent un rôle de garde 24 h / 24 au poste de Secours et d'Incendie de Waremmes et veillent à l'application des missions relatives à la planification d'urgence.

Faimes fête sa 4.000ème habitante



Photo : Thomas Broux

Depuis avril 2021, Faimes compte **4.000** habitants sur son territoire. Le Conseil communal du 18 octobre dernier a invité la **4.000ème habitante** de la Commune et a eu le plaisir de mettre à l'honneur Madame Marine Smets, qui a reçu en cadeau la photo gagnante du concours photo de juin 2021 imprimée sur un panneau.

La population faimoise ne cesse de progresser et est passée de 3.000 à 4.000 citoyens en 31 ans, soit une croissance de 33 % !

Cette augmentation aura un **impact politique** puisque lors de la prochaine mandature en 2024, 15 conseillers seront élus au lieu de 13 actuellement.

Enfin, du côté de l'**école** fondamentale de Faimes, nous observons également une **hausse** importante du nombre des élèves. En effet, tandis qu'il y avait 290 écoliers en 2016, ils sont près de 400 cette année.

Installation du Conseil communal des Enfants

Le **Conseil communal des Enfants** permet à des enfants de Faimes de participer activement à la vie de leur Commune. Dialoguer, échanger, s'exprimer, apprendre la citoyenneté et les rouages des institutions communales ou encore mener à bien des projets visant à améliorer le quotidien des leurs sont autant de belles **expériences** et **réalisations** en perspective.



Photo : Jacques Lemoine

Chaque année, les mandats des élèves qui quittent la 6ème année primaire sont renouvelés. Ainsi, le 29 novembre dernier, les **nouveaux élus**, épaulés par leurs prédécesseurs, ont prêté **serment** devant les membres du Conseil, leurs parents et leur animatrice, Angélique Seiller.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans leurs nouvelles fonctions !

Les **nouveaux membres** du C.C.E. sont :

- ♦ Charlotte BELLAVIA POLAK
- ♦ Mathys COLIGNON
- ♦ Antoine FRAITURE
- ♦ Ambre HERMANS
- ♦ Genny NDAYISENGA
- ♦ Malo PIRLET
- ♦ Maxime TOUSSAINT

Ils rejoignent l'équipe déjà composée de : Théa BELLEFONTAINE, Lilou FRANCK, Thibaut HENRARD, Arthur JEANFILS, Thomas LESTRATE et Charly VANBELLINGEN.

Maxime ETIENNE - Nouvel échevin



La 3ème Echevine, **Virginie OGER**, qui avait en principale compétence l'urbanisme, a décidé de **quitter le Collège** faimois pour raisons personnelles. Elle ne tourne cependant pas complètement la page et **reste Conseillère** communale, car son intérêt pour la vie de la Commune demeure intact.

C'est **Maxime ETIENNE**, Conseiller au C.P.A.S. lors des élections de 2012 et Conseiller communal depuis 2018, qui prend la relève. Lors du Conseil communal du 20 décembre 2021, il a prêté serment et est désormais installé dans ses nouvelles fonctions d'**Echevin**. Monsieur ETIENNE est particulièrement attaché à l'aspect associatif de son rôle et au fait de faire partie d'une **communauté**. Il a à cœur de s'impliquer dans l'**intérêt** des **concitoyennes** et des **concitoyens** de Faimes.

« Journée de l'Arbre »



Depuis 1983, la Région wallonne célèbre ses arbres à travers une manifestation automnale bien connue du public : la « **Semaine de l'Arbre** ». Les **objectifs** de cet événement sont de promouvoir nos arbres, développer un maillage vert de qualité et soutenir la filière horticole.

C'est l'occasion pour le **citoyen** d'adopter dans son **jardin** un arbrisseau indigène ou plus simplement de découvrir un arbre à travers les manifestations, brochures et affiches qui encadrent l'événement.

En novembre dernier, à **Faimes**, les « **petits fruitiers** » tels que noisetiers, cassissiers, groseilliers ou encore framboisiers étaient à l'honneur !

Depuis plusieurs années déjà, la Commune de Faimes participe à la « Journée de l'Arbre » et est toujours très heureuse de distribuer des plants à ses habitants. Le **samedi 27 novembre**, le **succès** était au rendez-vous : vous avez été **nombreux** à nous rendre visite !

« Yes We Plant » : le challenge continue !



1 km de haies et 800.000 arbres déjà plantés ou en passe de l'être, c'est le **bilan automnal** de ce challenge, désormais bien connu et visant à planter 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou un million d'arbres sur le territoire wallon d'ici 2024.

La plantation de haies démarre par la production de **plants** ! C'est pourquoi, le SPW a lancé, cet automne, **deux opérations** de récolte respectivement intitulées Haie-cureuil et Haie-glantier.

Objectif ? Constituer une réserve importante de graines de noisetier et d'églantier pour assurer la disponibilité des plants sur plusieurs années.

Les promeneurs ont ainsi été invités à ramasser ou cueillir des noisettes et des cynorrhodons et, ensuite, à les déposer dans un **point de collecte**.

Même en hiver, n'oubliez pas de **consulter** régulièrement le site de l'opération ! Vous y trouverez de **précieux conseils** pour planter et entretenir vos haies, les coordonnées des pépiniéristes participant à l'opération, des témoignages, des renseignements concernant les subsides à la plantation, un compteur permettant d'encoder vos plantations et un espace pour parler de vos réalisations.

Source : Vivre la Wallonie - wallonie.be



Les plantations peuvent se faire après la chute des feuilles jusqu'au développement des bourgeons (débourrage) au printemps. Soit mi-mars pour les plants en racines nues et mi-avril pour les plants en godets. Notez qu'il n'est pas recommandé de planter par période de gel, de grands vents ou desséchants, ni lorsque le sol est détrempé après de grosses pluies.

Combien de plants prévoir ?

- ♦ Haie simple : laissez 50 à 70 cm entre les plants. En zone agricole, 70 cm sont recommandés.
- ♦ Haie à plusieurs rangs : gardez une distance de 1 à 1,5 m entre chaque rang et installez les plants des différents rangs en quinconce.
- ♦ Arbres hauts-jets : prévoyez des distances de plantation de 8 à 10 m.
- ♦ Distances par rapport au terrain voisin : plantez à minimum 50 cm de la limite du terrain pour des plants qui garderont une hauteur inférieure à 2 m. Les haies et arbres qui s'élèveront à plus de 2 m seront plantés à minimum 2 m par rapport à la limite de propriété.

D'autres infos utiles sur [yesweplant.wallonie.be](https://www.yesweplant.wallonie.be)

Des nouvelles du « Groupe Nature »



Cela va sans dire que l'état de la biodiversité est un enjeu majeur pour la planète. Lors des consultations réalisées dans le cadre de « l'Opération de Développement Rural », les Faimoises et Faimois ont indiqué leur volonté d'améliorer la qualité du réseau écologique et la place offerte à la nature dans notre Commune. Un « Groupe Nature » a ainsi vu le jour l'automne dernier. Voici de ses nouvelles...

Les particularités de la région agro-géographique de Faimois sont : ses paysages ouverts dévolus aux grandes cultures (openfields), ses villages entourés d'une couronne arborée, ses larges points de vue qu'apprécient particulièrement les habitants.

Conséquence de ce type d'environnement, le **réseau écologique** y est peu étendu. Les quelques zones centrales sont des propriétés privées, entourant les châteaux présents sur le territoire. Des arbres remarquables et alignements d'arbres sont également bien présents sur la Commune, souvent sur propriété privée, mais également dans les cœurs de village, à proximité des églises et chapelles.

Quelques **aménagements** en faveur de la biodiversité (mare pédagogique, zone d'immersion temporaire à Les Waleffes) pourraient certainement être mieux valorisés.

Le réseau écologique comprend également des **chemins** creux remarquables, pour la plupart déjà mis en valeur dans le cadre de **circuits de balade**.

Pour développer ce maillage vert, de nombreuses **haies** ont été plantées le long des cultures. La disparition de nombre d'entre elles souligne le fait que ce genre de projet ne pourra être mené sans collaboration active du monde agricole.

Le réseau écologique, ce sont également les **jardins privés**, les **bords de route** et les quelques **bas-sins d'orage** où la végétation a pu se développer.

En conclusion, si la biodiversité peut sembler faible, les **possibilités d'intervention** sont nombreuses.

Dans la stratégie de son Plan Communal de Développement Rural (PCDR), la Commission locale de Développement Rural (CLDR) s'est fixée pour objectif de **« Maintenir, restaurer et développer les trames vertes, bleues et brunes »**.

Cet objectif se décline en projets qui seront menés au fur et à mesure de la mise en œuvre du PCDR. L'un d'eux est **l'implication des citoyens** par la mise en place d'un **« Groupe Nature »**.

C'est ainsi qu'une dizaine de **volontaires** ont répondu présent à l'invitation de « l'Opération de Développement Rural » et de Faimois et ont participé à la 1ère réunion **« Groupe Nature »** le 27 novembre 2021.

Lors de cette rencontre, les **participants** ont sélectionné, parmi de nombreuses **idées**, des **projets** qu'ils souhaitent mener rapidement. Ils ont ensuite travaillé en groupes autonomes pour approfondir ces idées qu'ils présenteront lors de réunions ultérieures.

Ce groupe est ouvert à tous : tout(e) citoyen(ne) qui souhaite s'intégrer dans la démarche est le (la) **bienvenu(e)** ! N'hésitez donc pas à en parler autour de vous et à vous manifester si vous souhaitez en faire partie.

Contacts :

- ♦ **Nathalie Jacob** - 019/33 98 63
nathalie.jacob@faimois.be
- ♦ **Marc Van Den Broeck** - 019/58 93 27
m.vandenbroeck@frw.be



Plantation de haies par les élèves



Photo : Thomas Broux

En décembre 2021, les **élèves** de 6ème année des entités de Celles et Les Waleffes ont planté **250 m** de haies au Cortil, à Borlez.

Cette activité pédagogique, qui fait partie du projet "Biodiversité" porté par la Région wallonne, a pour objectif de planter **2 km** de **haies** à Faimés d'ici **2023**.

Des ouvriers communaux ont apporté leur aide aux écoliers lors de ces plantations bénéfiques au **biotope** de nos villages.

Les enfants ont ainsi pu découvrir les **bienfaits** de ce moment de jardinage qui s'inscrira sans aucun doute dans leur mémoire et dans la durée puisque les élèves de maternelle suivront l'**évolution** de ces arbustes tout au long des 9 ans de leur scolarité.

Saint-Nicolas à l'école de Faimés !

Lundi 6 décembre dernier, **Saint-Nicolas** en rendu visite aux **élèves** de l'école fondamentale de Faimés.

C'est à bord du véhicule électrique du service de la voirie que le grand saint a fait une surprenante, chaleureuse et triomphale arrivée. En effet, Monsieur René Lallemand a eu l'honneur et le privilège de conduire Saint-Nicolas jusqu'à l'entrée de la cour de récréation à **Celles**.

Après avoir fait le tour des différentes classes depuis l'extérieur (règles sanitaires obligent), il s'est ensuite rendu à l'école de **Les Waleffes** où les enfants l'attendaient avec impatience.

Les petits et les plus grands, émerveillés et ravis de cette visite, ont reçu chacun un gourmand et délicieux paquet de **friandises**. Merci Saint-Nicolas, à l'année prochaine !



Pendant les congés d'automne

Harry Potter était le thème abordé pour les stages des petits et grands en novembre dernier. Un peu plus de **trente enfants** ont ainsi pu se retrouver, se déguiser, participer à divers jeux et réaliser de beaux bricolages. Les heureux participants ont profité d'un **programme réjouissant** et de moments riches en **divertissement** !



Les prochains stages

Lors des congés et des vacances, la Commune de Faimles organise des **stages** pendant lesquels vos enfants sont encadrés (de 7 h 30 à 18 h) par des **moniteurs expérimentés**.

Angélique Seiller (019/33 98 54) et le personnel de l'administration communale (019/33 98 50) sont à votre disposition pour tout renseignement et les inscriptions.

Stages des vacances de détente

• **du 28 février au 04 mars 2022**

Psychomotricité/bricolage pour les petits

Stop motion pour les grands

Stages des vacances de printemps

• **du 04 au 08 avril 2022**

Initiation au karaté

• **du 11 au 15 avril 2022**

Apprentissage deux roues pour les petits

Stage vélo pour les grands



Limitez l'impact du boom des prix de l'énergie !

On ne vous apprend rien : les coûts du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté ces derniers temps !

Mais certains gestes peuvent vous aider à limiter l'effet de cette hausse de prix.

Étudiez régulièrement les offres des différents fournisseurs grâce aux **comparateurs indépendants** comme ceux de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) ou de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

En respectant un préavis d'un mois, vous avez, en effet, à tout moment, le droit de changer de fournisseur. **Vérifiez** également si vous pouvez prétendre au statut de client protégé et bénéficier du tarif social qui permet de payer son énergie environ 30 % moins cher.

⇒ www.cwape.be - www.creg.be



Adoptez les **bons réflexes** pour consommer moins : augmentez le niveau d'isolation de votre maison et/ou installez des panneaux solaires photovoltaïques. La Wallonie propose diverses formes d'incitants, comme les **primes habitations** ou les **prêts à taux zéro** pour vous aider à réaliser ces travaux.

⇒ www.wallonie.be

Enfin, **faites-vous conseiller** par l'un des 16 *Guichets Energie Wallonie* qui pourront répondre à toutes vos questions sur l'énergie dans votre logement, analyser un devis ou une facture d'électricité.

⇒ www.energie.wallonie.be

Source : Vivre la Wallonie - wallonie.be

N'hésitez pas non plus à contacter M. Benoît Giot, **votre éco-passeur**. Il vous soutiendra en matière d'énergies renouvelables, vous **aidera** à réduire votre facture énergétique, à bénéficier de primes de la Région wallonne et vous **épaulera** dans vos démarches.

Benoît Giot - 019/33 98 54 - 0499/88 65 12

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h sur rendez-vous.

Benoit.giot@faimes.be

Vu les prix élevés de l'énergie en 2021, les ménages à revenus modestes ont besoin d'un soutien financier. Par conséquent, les citoyens qui avaient droit au 30/09/2021 au tarif social pour l'électricité recevront un forfait unique de 80,00 euros. En outre, le droit provisoire au tarif social pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée est prolongé jusqu'au 31/03/2022 inclus - www.economie.fgov.be

Déplacements utilitaires à vélo : primes en hausse

Bonne nouvelle pour la mobilité douce : en septembre dernier, le Gouvernement wallon a augmenté le montant des **primes** pour l'achat et l'utilisation d'un **vélo** destiné aux **déplacements domicile-travail**.

Deux primes, l'une pour les **particuliers**, l'autre pour les **employeurs**, permettent d'aider à l'acquisition d'un vélo pour un usage utilitaire. Le montant de la prime pour les particuliers s'élève à maximum 20 %, 30 % ou 40 % du prix d'achat avec des plafonds

allant de 50,00 € à 1.250,00 € selon le type de vélo et la situation du demandeur. Toutes les **informations** sur les modalités et les montants de prime sont disponibles sur www.wallonie.be par les démarches « Obtenir une prime régionale pour l'achat d'un vélo en tant que particulier » ou « Obtenir une prime régionale pour l'achat d'un ou plusieurs vélo(s) de service ».

La demande de prime s'effectue uniquement en ligne via la plateforme **monespace.wallonie.be**



Source : Vivre la Wallonie - wallonie.be

On nettoie. Et toi ?

Vu les conditions sanitaires, l'édition 2022 du « **Grand Nettoyage** » (initialement prévue fin mars) se tiendra les **05, 06, 07 et 08 mai**. Lancée à l'initiative du **Ministre wallon de l'Environnement** en 2015, cette manifestation est devenue dès les premières éditions l'événement le plus **mobilisateur** et le plus **fédérateur** de l'année en **Wallonie**.

Si l'on a pu compter 10.000 participants la première année, ce sont en effet 81.240 personnes qui ont œuvré en 2021 pour que notre région soit plus agréable à vivre. Une **mobilisation** qui témoigne de la volonté des citoyens de s'engager concrètement dans le maintien de la propreté publique en Wallonie !

En septembre dernier, l'implication exceptionnelle de la population wallonne a ainsi permis de ramasser plus de **126 tonnes** de déchets, dont 88 tonnes de tout-venant et 38 tonnes de PMC.

7.784 km ont ainsi été parcourus et nettoyés à travers **257 communes wallonnes**.



Faimes est fier d'y prendre part une fois encore et tient à garder le cap : rendez-vous vous est donné le **samedi 07 mai 2022** dès **9 h** devant l'administration communale afin de donner un coup d'éclat à nos rues, quartiers ou chemins de promenade en collectant les déchets abandonnés dans la Commune.

Les inscriptions s'ouvriront prochainement sur :

www.walloniepluspropre.be

A bientôt !



Source : bewapp.be

Que faire des piles et batteries usagées ?

Les **piles** et **batteries** usagées doivent être rapportées et **recyclées**. Ce serait très nocif pour l'homme et la nature si elles disparaissaient simplement dans un sac poubelle ordinaire et étaient incinérées comme les autres déchets ménagers.

Effectivement, les piles et batteries usagées font partie des **PDD** (petits déchets dangereux) et doivent donc être collectées séparément. Elles contiennent un grand nombre de substances chimiques et de métaux qui doivent être traités avec soin.

Bebat les **trie** par famille chimique pour veiller à ce qu'elles soient traitées correctement et recyclées. Ainsi, les matières premières reçoivent une **deuxième vie** et un circuit fermé est créé. Pour vous, c'est un petit effort, mais il a une **influence essentielle** sur la **nature** !



Les réponses à toutes vos questions sur : www.bebat.be

La Ressourcerie

La solution pour vos encombrants
Collecte à Faimes le jeudi 14 avril



Comment procéder ?

- ♦ Vous appelez le 04/220 20 00
- ♦ Vous prenez rendez-vous avec le call center
- ♦ Vous donnez une liste complète de vos encombrants
- ♦ Vous placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble, sur votre propriété (pas sur le trottoir) le jour convenu

Les pièces multiples doivent être groupées (liez les planches, placez les petits bibelots et objets dans des caisses en carton).



Louer en toute sérénité avec les AIS

Favoriser l'accès au logement des plus précarisés tout en sécurisant les propriétaires, c'est le pari relevé par les agences immobilières sociales (AIS) depuis plus de 30 ans !

Avec l'objectif de doubler leur parc locatif d'ici 2024, la Wallonie donne un coup d'accélérateur à la prise en charge de logements locatifs de qualité, adaptés aux besoins des locataires.

Les AIS proposent aux ménages aux revenus modestes et précaires des logements locatifs appartenant à des personnes physiques ou morales (C.P.A.S. ou fabriques d'église par exemple). Intermédiaires entre propriétaires et locataires durant toute la durée du bail, elles garantissent aux premiers une gestion locative sans risques, tout en offrant aux seconds des logements correspondant à leurs besoins.



Agréées et subventionnées par la Wallonie et coordonnées par le Fonds du logement de Wallonie (FLW), 31 AIS gèrent actuellement plus de 7.500 logements dans notre région. Deux AIS supplémentaires sont à présent sous la tutelle de la Communauté germanophone.

Louez sans stress !

Aux quelques **40.000 personnes** actuellement en **attente** d'un logement social se sont brutalement ajoutées les victimes des inondations de cet été.

Face à ce terrible défi, **la Wallonie** a lancé une grande campagne de sensibilisation pour inciter les propriétaires à confier leurs biens aux AIS.

Son objectif : faire passer leur nombre de 7.500 à 12.000 à l'horizon 2024. Elle a également adopté des **mesures d'exception** en vue de reloger rapidement les sinistrés.

Inondations : louez solidaire !

Suite aux inondations du mois de juillet, une **aide financière**, limitée à 30.000 €, est octroyée aux **propriétaires** désirant mettre **leurs biens** à disposition des **AIS** et devant réaliser des travaux indispensables comme la pose d'une douche ou l'installation d'un chauffage. Elle prend la forme d'une **prime** pour moitié et d'un **prêt** à 0 % TAEG pour l'autre moitié.



Source : Vivre la Wallonie - wallonie.be

Un dispositif win-win

Couverture du risque locatif, remise en état du bien entre deux locataires ou réparations en cas de dégradation font partie des **garanties** offertes aux **propriétaires** qui confient leurs biens aux AIS.

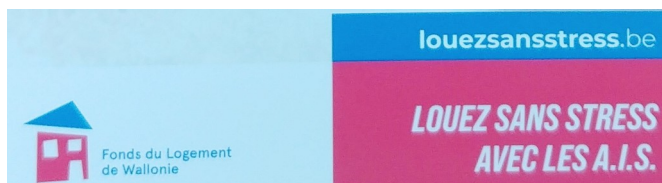
En contrepartie d'un loyer inférieur à celui du marché, ils jouissent d'**avantages fiscaux**, comme l'exonération du précompte immobilier, et de **prêts à zéro %** destinés à la rénovation des biens.

Quant aux **locataires**, ils bénéficient d'un **accompagnement social**, notamment destiné à entretenir leur bien. Muriel Lescure, chargée de communication au FLW, insiste : « Si les AIS, véritables piliers de la politique locative wallonne, assurent aux propriétaires une location sereine, ils permettent aussi aux locataires de s'intégrer dans un tissu urbain ou rural, favorisant une **mixité sociale** et garantissant la **proximité** avec les écoles, les commerces ou les transports en commun. »

Propriétaire d'un bien inoccupé en Wallonie, vous souhaitez le louer rapidement et sans en assumer la gestion locative ?

Grâce aux AIS, vous pouvez augmenter l'offre de logements à loyers modérés dans votre région !

Plus d'infos ? www.flw.be



cpas@faimes

Les dispenses de permis pour les petits travaux

Vous avez décidé d'**agrémenter votre propriété** en y apportant quelques touches de confort et de loisirs : vous voulez agrandir votre maison en y ajoutant une véranda, effectuer quelques aménagements dans votre jardin, comme y installer une piscine, une balançoire, une niche pour le chien ou encore un barbecue pour l'été... Sachez que tout cela est **réglementé**.



La réalisation de ces « petits » travaux bénéficie soit d'une **dispense** de permis, soit d'une **procédure allégée**, dite d'impact limité.

L'ensemble des travaux dispensés de permis est également dispensé de l'intervention d'un architecte.

Néanmoins, « dispense de permis » ne signifie pas que « tout est permis ». Vos **voisins** peuvent, par exemple, être impactés par votre projet. Pensez au respect des vues. Veillez au respect des hauteurs imposées par le Code civil en cas de pose de clôtures ou de palissades. N'oubliez pas non plus que si vous installez ces ouvrages en mitoyenneté, l'accord de votre voisin est requis.

Enfin, **vérifiez toujours** auprès de votre **administration communale** que les travaux que vous souhaitez effectuer peuvent effectivement bénéficier d'une dispense de permis :

⇒ *Service Urbanisme - Nicolas Hubin - 019/33 98 56*
urbanisme@faim.es.be

Découvrez l'ensemble des dispenses de permis et des conditions à remplir pour en bénéficier ainsi que des vidéos relatives aux petits permis sur :

www.lampspw.wallonie.be/dgo4/

« Mon Espace », le guichet en ligne de la Wallonie

Les journées sont souvent bien remplies, et il n'est pas toujours facile d'effectuer vos démarches administratives durant les heures d'ouverture de l'administration...

La Wallonie vous offre une solution : « Mon Espace ». Gérez en ligne vos démarches administratives, suivez leur état d'avancement et échangez avec l'administration de manière rapide et sécurisée !

Le principe d'un guichet en ligne comme « Mon Espace » est de rassembler de **nombreux services** au sein d'un même espace transversal. Le guichet vous permet donc, en tant que citoyen ou entreprise, d'**introduire à distance** et de **suivre** un grand nombre de **démarches administratives**. L'avantage est autant pour l'usager que pour l'administration qui reçoit des dossiers complets et contenant des données qu'il ne faut pas réencoder manuellement. Un **gain de temps** pour tous !

Les services et démarches proposés dans « Mon Espace » **s'étoffent** chaque jour. À terme, vous pourrez aussi y prendre connaissance d'informations, documents et services personnalisés qui correspondent à votre profil et à votre situation. Cependant, même si le but est de vous offrir la possibilité d'introduire et de suivre vos demandes par voie électronique, à tout moment, en tout lieu et de manière sécurisée, les **canaux classiques** ne sont pas voués à disparaître.

Numéro vert et guichets physiques d'information permettent toujours l'accompagnement des usagers moins à l'aise avec les procédures en ligne.

L'administration wallonne travaille au quotidien à l'augmentation, à la modernisation et à la simplification de ses services avec pour objectif une administration plus digitale et une **accessibilité garantie pour tous**.



Via « Mon Espace », vous pouvez notamment demander :

- ♦ une prime pour la rénovation de votre habitation
- ♦ une aide à la réparation dans le cadre d'une calamité naturelle
- ♦ un plan de paiement
- ♦ une réduction du précompte immobilier
- ♦ une prime pour l'achat d'un vélo
- ♦ un permis de chasse
- ♦ la révocation de la taxe de circulation des véhicules dits « non-automatisés »
- ♦ Etc.

Source : Vivre la Wallonie - wallonie.be

En hiver, attention aux fumées de combustion et au monoxyde de carbone (CO)

L'actualité nous le rappelle régulièrement, l'hiver voit la recrudescence des accidents dus aux fumées de combustion et au monoxyde de carbone.

Le froid nous incite à nous **chauffer** et à **calfeutrer** toutes les ouvertures pour conserver la précieuse chaleur.

C'est donc le moment de rappeler l'importance d'une bonne **ventilation** des espaces de vie pour garantir une **qualité de l'air** dans les logements.

Les appareils de **chauffage**, dont la chambre de combustion est directement en contact avec l'air que nous respirons (poêles à mazout, à bois, à charbon, chauffe-eau...), sont à **surveiller** particulièrement en veillant à ce qu'ils reçoivent de l'air en suffisance pour garantir une bonne combustion et l'évacuation des fumées.

Il est d'ailleurs recommandé d'abandonner tous les systèmes de chauffage sans cheminée d'évacuation (poêles à pétrole mobiles).

La **présence de gaz** de combustion dans une pièce de vie peut provoquer des irritations des voies respiratoires, des allergies, mais peut également avoir des **conséquences** beaucoup plus **graves** en cas d'intoxication au monoxyde de carbone.

Les premiers **symptômes** d'intoxication au CO sont des maux de tête, des vertiges et des nausées.

Si vous présentez ces symptômes, **ventilez** immédiatement la pièce en ouvrant la fenêtre ou la porte. Quittez ensuite la pièce et **appelez le 112**.



Conseils pour éviter une intoxication au CO

- ♦ En l'absence de ventilation mécanique, assurer un bon renouvellement de l'air intérieur : 15' minimum une fois/jour
- ♦ Garantir un bon approvisionnement en air frais pour les appareils de chauffage utilisant l'oxygène des pièces de vie
- ♦ N'utiliser que des appareils adaptés à l'usage prévu. Consulter un professionnel pour l'achat, l'installation et l'entretien de ces appareils et éviter de les acheter en seconde main
- ♦ Veiller à ce que les gaz de combustion soient correctement évacués. Faire ramoner et inspecter la cheminée 1 fois/an
- ♦ La flamme d'un appareil au gaz doit toujours être bleue. Une flamme jaune indique une combustion incomplète et un risque d'émanation de CO ! Si c'est le cas, éteindre immédiatement l'appareil et contacter un professionnel. Notons aussi que la présence de rouille ou de suie peut engendrer un mauvais fonctionnement des appareils ou des conduits d'évacuation de fumée.
- ♦ Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel. Voici quelques précisions à ce sujet :
 - ⇒ En Wallonie, les chaudières à gaz d'une puissance de moins de 100 kW doivent être contrôlées tous les 3 ans - tous les 2 ans pour celles d'une puissance supérieure.
 - ⇒ En Wallonie, les chaudières à mazout doivent être entretenues et contrôlées chaque année, ce qui comprend :
 - une vérification de l'état général et un nettoyage de la chaudière
 - une vérification des valeurs de combustion
 - un contrôle et un nettoyage de la cheminée ou de l'évacuation des gaz de combustion
 - un contrôle de l'aération de l'espace où se trouve la chaudière et de l'arrivée de l'air de combustion
- ♦ Vider chaque jour les cendres des appareils à charbon, à bois ou à pellets
- ♦ Utiliser le barbecue ou le chauffage de terrasse uniquement à l'air libre
- ♦ Ne pas laisser le moteur de la voiture tourner dans un garage fermé
- ♦ Installer des détecteurs à proximité des appareils de combustion et en placer dans chaque chambre

Ateliers Cré-Actif CPAS de faimes

Les ateliers *Cré-Actif* permettent l'accès pour tous aux **loisirs créatifs** et à la **culture**. Ils encouragent l'**échange** de savoir-faire et favorisent la **rencontre** de tous les publics.

Les thèmes des ateliers sont nombreux et variés :

- ♦ Atelier aiguilles
- ♦ Cuisine d'ici et d'ailleurs
- ♦ Fabrication de produits naturels
- ♦ Visites variées (musées, châteaux, diverses fabriques, réserves naturelles)
- ♦ Et bien d'autres choses encore...

Demandez le **nouveau programme** au C.P.A.S. ou découvrez-le sur notre site **www.faim.es.be**

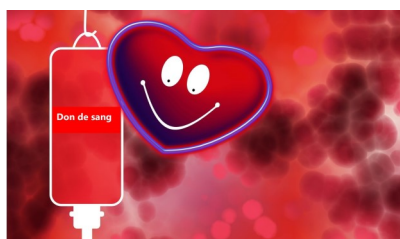
Et parlez-en autour de vous... Un(e) voisin(e) sera peut-être intéressé(e). Une connaissance qui est un peu seule et qui a besoin d'un petit coup de pouce pour sortir de chez elle ? Emmenez-la aux ateliers Cré-Actif !

Pour plus d'**infos** ou suggestions, n'hésitez pas à former le 019/33 97 70.



cpas@faimes.be - Facebook : cré actif
Réservation obligatoire : 019/33 97 70

Don de sang



le mercredi 23 mars 2022

de 17 h 30 à 20 h

Salle **La Forge** à Celles, rue A. Warnotte

Bibliothèque itinérante



⇒ **OÙ ?**

A l'école communale de Celles
 Rue Adolphe Braas, 15

⇒ **QUAND ?**

Les lundis suivants :

- ♦ 17 janvier 2022
- ♦ 02 mai 2022
- ♦ 07 février 2022
- ♦ 23 mai 2022
- ♦ 07 mars 2022
- ♦ 13 juin 2022
- ♦ 28 mars 2022



de 10 h 20 à 12 h 15



FAIS-MOI REVIVRE...

Rue Adolphe Braas 11

4317 Faim.es

Tel: 0471/649 260

Vêtements de seconde main

Don et dépôt

Du lundi au vendredi

De 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers....

FAIS-MOI REVIVRE...



Le Collège communal



Etienne CARTUYVELS
Bourgmestre
etienne.cartuyvels@faimes.be
0475/898 289



Jean-Marc DELCHAMBRE
1er Echevin
jm.delchambre@faimes.be
0474/301 588



Marie-Léonie COLPIN
2ème Echevine
marieleonie.colpin@faimes.be
0479/761 620



Maxime ETIENNE
3ème Echevin
maxime.etienne@faimes.be
0495/322 325



François THONON
Président du C.P.A.S.
francois.thonon@faimes.be
0478/428 007



Les Conseillers communaux



Patrice DECELLE
patrice.decelle@faimes.be
0494/905 800



Gilles DEVALLEE
gilles.devallee@faimes.be
0491/738 735



Jason ERNOUX
jason.ernoux@faimes.be
0460/94 05 19 - 0492/184 270



Bénédicte FRAIPONT
benedicte.fraipont@faimes.be
0479/822 367



Herbert HANSEN
herbert.hansen@faimes.be
0477/575 961



Pierre MATAGNE
pierre.matagne@faimes.be
0478/993 531



Virginie OGER
Virginie.oger@faimes.be
0479/500 894



Viviane SBRASCINI
viviane.sbrascini@faimes.be
0475/302 566



Caroline VAN KERREBROECK
caroline.vankerrebroeck@faimes.be
0479/322 042